



JE SUIS JEUNE  
ALTERNANT,  
À QUELLES AIDES  
AI-JE DROIT ?

LOGEMENT

GARANT

CAUTION...



PROFITEZ D'UN COUP DE POUCE  
D'ACTION LOGEMENT

**Découvrez en quelques clics  
toutes les aides dédiées aux jeunes  
qui vont vous simplifier la vie !**

## **VOUS ÊTES...**

En contrat en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et vous avez entre 15 et 30 ans.

## **VOUS SOUHAITEZ...**

Concrétiser votre projet professionnel et vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous loger et faire face à vos frais d'installation.

## **AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! EN VOUS CONNECTANT À VOTRE NOUVELLE PLATEFORME**

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Toutes les aides au logement disponibles et adaptées à votre profil en un clin d'œil
- Un gain de temps pour vos démarches
- **Un service simple, rapide et gratuit !**



*Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, connectez-vous à la plateforme ou contactez-nous.*

### **Action Logement Services**

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232

Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 **@Services\_AL**